

Du côté de **GUERMANTES**

Mai / Juin 2021

SOMMAIRE - Dans ce n°20 ...

- 2 Informations municipales ● édito du Maire**
- 3 Événements ● point sur les manifestations passées et à venir**
- 4 5 Vie locale ● enquête sur le Plan Local des Mobilités**
- 6 En Seine et Marne ● 1^{ère} édition de "Mai à Vélo"**
- 7 Vie économique ● réforme fiscale : quelles sont les ressources pour la commune ?**
- 8 Informations municipales ● extrait du conseil municipal**

INFOS UTILES

MAIRIE

42 avenue des Deux Châteaux

77600 - GUERMANTES

☎ 01.60.07.59.12

✉ accueil@guermantes.fr

🌐 www.guermantes.fr

📘 mairiedeguermantes

📱 @Guermantes77600

📷 mairiedeguermantes

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC UNIQUEMENT SUR RDV

● Les mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h et de 15h à 17h30

● Les mercredi et samedi
de 9h à 12h

*Accueil téléphonique : tous les
jours sauf les mercredi et samedi
après-midi.*

SIETREM

ZAE La Courtillière

3 rue du Grand Pommeraye

77400 - SAINT THIBAUT DES VIGNES

☎ 0.800.770.061

✉ info@sietrem.fr

🌐 www.sietrem.fr

POLICE

Composez le 17

POMPIERS

Composez le 18

SAMU

Composez le 15

A VOS APPAREILS PHOTOS !

Tous les deux mois, une photo
est choisie par le service
communication pour illustrer la
couverture du bulletin municipal.
Merci de transmettre vos clichés à :

✉ accueil@guermantes.fr

Journal municipal réalisé et imprimé
en mairie en 500 exemplaires.

Directeur de la publication : M. Marchand
Maquette : M. Tordeux

*La rédaction se réserve le droit
de modifier les textes reçus et
décline toute responsabilité en cas
d'événements annulés ou déplacés.*

Edito du Maire



Cher Guermantaises et Guermantais,

Le déconfinement se profile avec l'ouverture progressive des commerces, des musées et des salles de cinéma, et bientôt des restaurants. Soutenons nos commerces et nos restaurants Guermantais, ils ont besoin de nous. Les travaux à l'école avancent bien. Les enfants retrouveront leurs nouveaux locaux à la rentrée de septembre.

Le Conseil Départemental vient de nous annoncer qu'il allait procéder, cet été, à la réfection totale de la chaussée de la route départementale 217bis (avenue des deux châteaux). Cela fait de nombreuses années que la municipalité demandait cette réfection du tapis de route qui se décide enfin. La chaussée se dégradant continuellement, il devenait nécessaire de la remettre en état tant côté Guermantes que côté Gouvernes. Ces travaux contribueront à garantir le passage du trafic dans les meilleures conditions et en toute sécurité.

Le Gouvernement a décidé de maintenir les élections départementales et régionales qui se tiendront les 20 et 27 juin prochain. Afin de garantir votre santé et celles des membres du bureau, un protocole sanitaire sera mis en place. Les deux bureaux de vote seront installés à l'Espace Marcel Proust de manière à laisser les distances suffisantes entre chaque votant, avec une entrée et une sortie distincte. Les locaux seront aérés. Les membres du bureau seront tous équipés de masques, visières et gel hydroalcoolique. En cas d'affluence, les personnes fragiles seront prioritaires pour accéder aux bureaux de vote. Tout sera mis en œuvre pour garantir les règles de distanciation et les gestes barrières.

En attendant de nous retrouver lors de ces élections, prenez bien soin de vous.
Fidèlement,

Denis Marchand,
Maire de Guermantes

Sectorisation des lycées

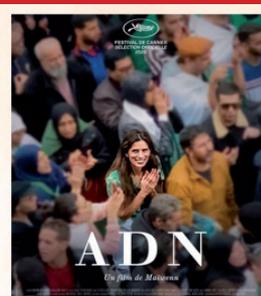
Pour la **rentrée 2021/2022**, la sectorisation* pour Guermantes concernant **les lycées est inchangée** pour l'affectation des élèves à l'entrée en seconde générale et technologique.

3 lycées pour les Guermantais(es) :

- Lycée Martin Luther King à Bussy saint Georges
- Lycée Émilie Brontë à Lognes
- Lycée Jean Moulin à Torcy

* information de l'académie de Créteil

Ciné-senior le jeudi 20 mai à 14h au cinéma "Le Cinq" de Lagny



Point sur les manifestations passées et à venir

La pandémie continue encore d'être présente, entraînant de fait une interdiction de rassemblement pour une quelconque rencontre festive et autre. Il est difficile pour la commission d'animation, de conserver, de reporter ou d'annuler définitivement les manifestations planifiées jusqu'à la fin de l'année, et ce à notre plus grand regret. Il nous faut nous adapter et proposer des alternatives.

Retour des évènements passés et projections futures :

AVRIL

La CHASSE AUX ŒUFS destinée aux enfants à l'occasion de Pâques a été remplacée par l'offre d'un sachet tout chocolat ; gourmandise offerte par les communes de Guermantes et Conches sur Gondoire pour les enfants des écoles du Val Guermantes et Gustave Ribaud. Pour les absents le jour de la distribution, les chocolats ont été portés à domicile par une élue. Petit plaisir gustatif apprécié.



Mise en place d'une EXPOSITION ÉPHÉMÈRE "Guermantes fait son prinTemps" : photos, dessins, tableaux sur le thème du printemps sont visibles à l'EMP depuis l'extérieur. N'hésitez pas à vous y arrêter lors d'une promenade. Un grand MERCI aux participants, administrés et enfants du cours d'arts plastiques de l'association la Tête et les Mains, pour leurs œuvres variées, gaies, de toutes couleurs.

L'exposition se terminant le 25 mai, les participants pourront venir récupérer leurs œuvres à partir du jeudi 27 mai (sur rendez-vous aux heures d'ouverture de la mairie).



CONCOURS DE NOUVELLE : à vos plumes ! L'exercice d'écriture est toujours d'actualité et ouvert jusqu'à fin juin. Toutes les infos sur www.guermantes.fr

JUIN

Le PIQUE-NIQUE sur la plaine de jeux prévu initialement le 6 juin est annulé (rassemblement de personnes toujours interdit).

FÊTE DE LA MUSIQUE : dans le dernier bulletin, nous recherchions des "musiciens" ou "chanteurs" pour le jour de la fête de la musique. N'ayant aucun retour et compte tenu du contexte sanitaire complexe et incertain, ce moment musical n'aura donc pas lieu.

SEPTEMBRE

Le TROC et PUCES, prévu le dimanche 12 septembre est en suspens à ce jour. S'il est maintenu, les inscriptions auront lieu début septembre. Plus d'information sur le bulletin d'été et sur les supports de communication de la commune.

6^{ème} forum de l'emploi de Bussy Saint Georges

Le gymnase Maurice Herzog de Bussy Saint Georges accueillera le **9 juin 2021**, la 6^{ème} édition du forum de l'emploi, carrefour du recrutement et du retour à l'emploi. De nombreuses entreprises seront présentes : **120 stands, 1 500 offres proposées, des formations en alternance au CDI.**

Ce forum est organisé en partenariat avec Marne et Gondoire, le Département de Seine et Marne, la Région Île de France, Pôle Emploi et la maison de l'économie et de l'emploi de Bussy.

Entrée gratuite et restauration sur place.



01.64.66.59.03 maison-economie-emploi@bussy-saint-georges.fr www.bussysaintgeorges.fr

Téléservice "maprocuration.gouv.fr"

Depuis avril 2021, il est désormais plus simple d'établir une procuration. Vous pouvez utiliser le **nouveau téléservice "Maprocuration"** puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne. Ce dispositif, en partie dématérialisé, a été mis en place par le ministère de l'Intérieur pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du double scrutin départemental et régional 2021.



Cette procédure est complémentaire à la procédure papier, qui reste possible si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas utiliser la voie numérique. Vous pouvez donc toujours effectuer la démarche selon ces 2 autres modalités :

- imprimer le formulaire disponible sur internet, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal
- remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie, commissariat ou tribunal) et présenter en personne un justificatif d'identité



www.maprocuration.gouv.fr

Report d'une semaine des élections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales qui devaient se tenir les 13 et 20 juin 2021 sont repoussées d'une semaine et se tiendront **les 20 et 27 juin 2021**.



Vérifiez votre situation électorale sur www.service-public.fr

Enquête INSEE sur le cadre de vie et la sécurité



L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en partenariat avec le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), réalise du **19 avril au 26 juin 2021 une enquête sur le thème du cadre de vie et de la sécurité**. Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

A Guermentes, quelques ménages seront sollicités. **Un enquêteur de l'Insee prendra contact avec certains d'entre vous**. L'interrogation qui se fait habituellement par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, sera réalisée par téléphone tant que le contexte sanitaire l'exigera. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



www.insee.fr

Enquête sur le Plan Local des Mobilités

Vous vous déplacez sur le territoire de Marne la Vallée ? Vous y étudiez, y travaillez ou y habitez ? Cette enquête est faite pour vous ! Dans le cadre de l'**élaboration du futur Plan Local des Mobilités**, le SIT (Syndicat intercommunal des Transports et autorité organisatrice des transports à l'échelle de Marne la Vallée) a souhaité **impliquer largement les usagers à une démarche participative**.

Afin de contribuer à ce travail qui sera de nature à améliorer vos mobilités actuelles et futures, et pour que les propositions soient adaptées à vos besoins, n'hésitez pas à répondre au questionnaire.



Répondez au questionnaire en ligne sur www.palabreo.survey.fm/mobilites

Cérémonies du 8 mai 2021



Dans la droite ligne de 2020, les cérémonies de ce 8 mai 2021 se sont encore une fois déroulées dans la plus stricte intimité en raison de la pandémie toujours présente. Seuls les adhérents titulaires de la carte du combattant étaient présents ainsi que Mesdames et Messieurs les Maires et adjoint(es) dans leur commune respective.

Pas de verre de l'amitié qui de coutume vient clore cette manifestation pour ajouter un côté convivial et d'échanges à ces rencontres. Le soleil était bien caché, mais à notre grande satisfaction, pas de pluie.

Nous caressons l'espoir d'un retour rapide à la vie normale afin que nos cérémonies du 11 novembre se fassent comme à l'accoutumée : ouverte au public et avec musiciens pour le côté solennel que cela ajoute.

Michel Charpenel, Président



Accès à l'île de loisirs de Jablines/Annet

En 2021, les habitants de Marne et Gondoire bénéficient d'un accès gratuit et illimité les 22 et 24 mai, tous les jours du 29 mai au 31 août et le week-end du 4 et 5 septembre. Vous devez retirer votre carte nominative au préalable en mairie en apportant une photo d'identité et un justificatif de domicile. Attention, les cartes des années précédentes ne sont plus valables.



☎ 01.60.26.04.31 ✉ contact@jablines-annet.iledeloisirs.fr 🌐 www.jablines-annet.iledeloisirs.fr

Réglementation des drones

L'utilisation en extérieur d'un drone, défini comme un "aéronef circulant sans personne à bord", est soumise à la réglementation relative aux activités aériennes. En effet, l'utilisation d'un drone, même de petite taille, qui survolerait une propriété privée pose trois problèmes :



● Respect du droit de propriété

L'article L 6211-3 du code des transports dispose que "l'utilisation d'un drone, comme celle de tout aéronef, ne doit pas porter atteinte à l'exercice du droit du propriétaire des terrains survolés". Sans autorisation de vos voisins, ne survolez pas leur maison.

● Respect de sa vie privée

L'article 9 du code civil dispose que : "Chacun a droit au respect de sa vie privée. Le juge peut, en plus de réparer le préjudice subi par l'attribution de dommages et intérêts, prescrire toutes mesures, telles que la saisie, propres à empêcher ou à faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée." Le fait de survoler une propriété privée et d'y capter des images, même sans les diffuser, peut vous exposer à des poursuites.

● Responsabilité en cas de dommage

L'article 223-1 du code pénal dispose que : "Le délit pénal de mise en danger délibéré d'autrui est puni de 15 000 € d'amende et de 1 an de prison." En cas de chute du drone, de dommages matériels ou corporels, vous devriez vous en expliquer.

Pour le confort de tous, n'utilisez pas de drones au-dessus de zones habitées ou de zones faisant l'objet de réglementations particulières.



🌐 www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630

1^{ère} édition de "Mai à Vélo"



À l'occasion de la 1^{ère} édition de "Mai à vélo", le rendez-vous national du vélo au printemps, **participez à un concours photo et à un challenge sportif !**

Concours photo

Prenez votre vélo, baladez-vous en Seine et Marne et emportez votre appareil photo ou votre smartphone ! Depuis le 1^{er} mai, participez au concours photo "Mai à vélo" avec deux thèmes au choix :

- "Vélo et paysages en Seine et Marne"
- "Vélo-drôles"

Pour le premier thème, **vos photos doivent obligatoirement contenir un vélo** (tout ou en partie) **et un paysage de Seine et Marne** (naturel, urbain, historique ... comme vous voulez !).

Pour le second thème, vous êtes libre. L'imagination n'a pas de limite ! **Chaque participant peut envoyer jusqu'à 3 photos par thème, soit 6 photos au total.** Il est tout à fait possible d'envoyer des clichés en noir et blanc et en couleurs. Multipliez vos chances de remporter ce concours !

À la clé : **des places offertes dans des sites touristiques majeurs du territoire seine et marnais** et deux places pour l'événement incontournable de l'été, **le premier festival vélo d'Île de France : "Vélo en Grand"**. Vous avez jusqu'au 1^{er} juin pour transmettre vos photos !

Challenge sportif

Du 1^{er} mai au 30 juin 2021, participez à un challenge sportif via l'application *Géovélo* : **parcourez le plus de kilomètres** pour faire remporter le territoire seine et marnais ! Pour participer :

- Téléchargez l'application gratuite *Géovélo* et rejoignez la communauté
- Participez au challenge "Mai à vélo"
- Retrouvez votre classement sur www.maiavelo.fr



www.seine-et-marne.fr



Archives départementales de Seine et Marne



Acquises par achat, par don des particuliers ou issues des transferts de documentation faits par les administrations, les collections de la bibliothèque des archives départementales de Seine et Marne **comprennent plus de 30 000 documents**. Elle propose un fonds d'histoire locale et régionale qui couvre tous les aspects de l'histoire de la Seine et Marne : politique, administratif, social, artistique, géographique, scientifique et technique. On y trouve aussi des monographies communales portant sur l'histoire d'une ville ou d'un village du département.



Consultez les nouveaux documents de 2020 sur www.archives.seine-et-marne.fr

Bilan sur les nouvelles consignes de tri

En 2019, le SIETREM a lancé une campagne de communication de grande envergure pour informer et sensibiliser les habitants du territoire aux nouveaux gestes de tri.

En 2020, grâce aux efforts de tri de la population, le syndicat a collecté 10 156 tonnes d'emballages et de papiers, soit 768 tonnes de plus qu'en 2019. En moyenne, au cours de l'année dernière, un habitant du territoire du syndicat a trié 33 kg d'emballages et de papiers. Ce chiffre est encourageant mais les performances de tri peuvent encore être améliorées.

Il faut continuer les efforts et veiller à bien respecter les consignes de tri grandement simplifiées.



Réforme fiscale : quelles sont les ressources de la commune ?

La loi de finances pour 2020 prévoyait une suppression définitive de la taxe d'habitation pour les résidences principales d'ici 2023. C'est dans cette perspective que cette année 2021 voit la mise en place du nouveau schéma de financement des collectivités.

Que contient ce nouveau schéma ?

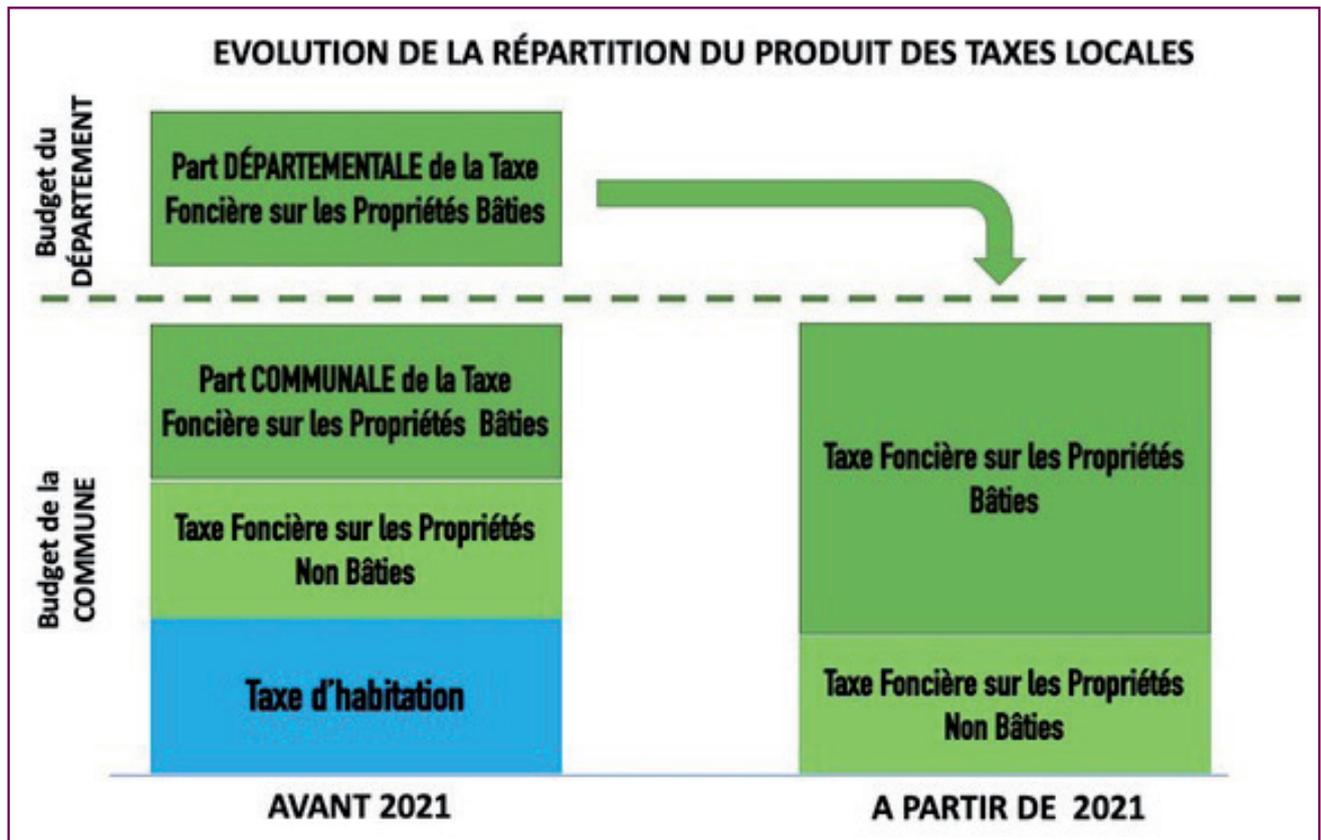
Le produit de la taxe d'habitation est une ressource importante pour la commune et sa suppression est compensée, à l'euro près, par un transfert du produit de la taxe foncière du département vers la commune. A noter que cette suppression reste progressive jusqu'en 2023 et qu'une exonération partielle de 30% est prévue en 2021 (portée à 65% en 2022 puis totale en 2023) pour les foyers dont le revenu fiscal de référence dépasse un certain montant. Elle ne concerne pas les résidences secondaires ni les locaux vacants dont le produit de la taxe d'habitation correspondante reste affecté à la commune.

Quel impact pour le budget de la commune ?

Il n'y a pas d'impact puisque les ressources communales supprimées par la réforme sont compensées par les ressources départementales affectées à la commune.

Quel impact pour les contribuables ?

L'exonération totale ou partielle, selon leurs revenus, de la taxe d'habitation pour leur résidence principale va alléger leurs charges et la taxe foncière n'augmentera pas en proportion puisque le transfert de produit depuis le département vient compenser le manque à gagner au budget communal.



TAXE FONCIERE 2020

	Commune	Syndicat de communes	Inter communauté	Département	Taxes spéciales	Taxe ordres ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	22,07 %		0,886 %	18,00 %	0,647 %	7,10 %	0,0345 %	
Taux 2020	22,07 %		0,886 %	18,00 %	0,632 %	6,20 %	0,0349 %	
Base	2507	2507	2507	2507	2507	162	2507	1
Cotisation	575	23	469	17	162		1	

SIMULATION TAXE FONCIERE 2021

	Commune	Syndicat de communes	Inter communauté	Département	Taxes spéciales	Taxe ordres ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2020 commune	22,07 %		0,886 %	0,00 %	0,632 %	6,34 %	0,0349 %	
Taux 2021 département	18,00 %		0,886 %	0,00 %	0,623 %	6,62 %	0,0341 %	
Taux communal 2021	40,07 %							
Base	2507		2507	2507	2507	2507	2507	1
Cotisation	1044		23	0	17	162	1	

Exemple de feuille d'imposition

Extraits du Conseil Municipal

du jeudi 8 avril 2021

Présents : Annie Viard, Vanessa Aupetit, Nathalie Billy, Guy Jelensperger, Dominique Mollard, Michèle Petitot et Benjamin Samico

Absents excusés : Audrey Choin qui a donné pouvoir à Benjamin Samico, Sébastien Fleury qui a donné pouvoir à Nathalie Billy, Christophe Guellaff qui a donné pouvoir à Nathalie Billy, Josiane Guttin qui a donné pouvoir à Annie Viard, Salime Hassam qui a donné pouvoir à Benjamin Samico, Denis Marchand qui a donné pouvoir à Annie Viard, Véronique Papini et Thomas Rougier qui ont donné pouvoir à Michèle Petitot

● COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion constitue le compte du comptable de la Trésorerie.

ADOpte le compte de gestion de l'exercice 2020 tel que résumé ci-dessous :

Résultat de fonctionnement - exercice 2020 :

+ 163 957,58 €

Résultat de l'investissement - exercice 2020 :

+ 48 261,20 €

Résultat de clôture de fonctionnement :

+ 280 549,90 €

Résultat de clôture d'investissement :

- 38 704,50 €

● COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif qui constitue le compte de l'ordonnateur.

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultats de clôture de l'exercice 2020
Fonct.			
Report exercice 2019	683 272,94 €	847 230,52 €	+ 280 549,90 €
		116 592,32 €	
Inves.			
Report exercice 2019	219 780,17 €	268 041,37 €	- 38 704,50 €
	86 965,70 €		
TOTAL	990 018,81 €	1 231 864,21 €	241 845,40 €

● AFFECTATION DU RÉSULTAT

DÉCIDE l'affectation du résultat comme dessous : 110 549,90 € en report en fonctionnement R002 170 000, 00 € affecté au 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé"

● SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Certaines associations ont diminué leur demande de subvention ou ont renoncé à leur subvention, n'ayant plus d'activités en raison de la pandémie et ont demandé que celle-ci soit reversée au C.C.A.S (750 €) ou aux écoles (500 €). DÉCIDE d'inscrire la somme de 9 250 € au compte 6574 du budget primitif 2021.

● TAUX D'IMPOSITION 2021

La taxe d'habitation sur les résidences principales étant supprimée (entre 2020 et 2023), un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales est mis en œuvre à partir de 2021. La perte du produit de la TH est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, le taux de la taxe foncière bâtie de la commune (22,07%) est majoré du taux départemental (18%). Le nouveau taux communal de TFB s'élèvera donc à 40,07%. Cette augmentation du taux, du fait du transfert de la part départementale, est neutre pour le contribuable et ne génère pas de recettes supplémentaires pour la commune.

APPROUVE les taux constants d'imposition 2021 comme suit :

TAXES	TAUX 2021	Bases d'imposition prévisionnelles	Produit attendu
TFB	40,07	1 504 000,00 €	602 653,00 €
TFNB	55,66	13 400,00 €	7 458,00 €

● BUDGET PRIMITIF 2021

VOTE le budget primitif 2021 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	912 541,00 €	912 541,00 €
Investissement	306 393,00 €	306 393,00 €

● DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'ÉQUIPEMENT (FER) POUR LA MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ DU CIMETIÈRE

Cette subvention est une aide à l'investissement lié au maintien du patrimoine immobilier, à la création ou la pérennisation d'équipements et de services aux habitants ou encore à la mise en valeur du cadre de vie communal.

Le projet de mise aux normes accessibilité des allées du cimetière communal est éligible au FER. AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et, à signer tous les documents s'y rapportant.

● INSCRIPTION DE DEUX ACTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CRTE)

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux.

DÉCIDE :

- De présenter la liste des actions annexées au CRTE
- D'autoriser le Maire à signer le CRTE avec l'État et tous les documents afférents

- D'autoriser le Maire à demander les subventions aux différents partenaires

- De dire que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants

LISTE DES ACTIONS PLANIFIÉES POUR 2021-2022 :

- Action n°01 : Restauration des vitraux et rénovation du chauffage de l'église. Travaux visant à optimiser l'isolation et la performance énergétique de l'édifice. Exécution : 2021

- Action n°02 : éclairage public – remplacement des lanternes par des appareils à LEDs. Travaux en faveur de la lutte contre le gaspillage énergétique + réduction des nuisances lumineuses grâce à l'abaissement de leur puissance entre 23h et 5h.
Exécution : 2022

● AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT POUR LA RÉALISATION DU SITE INTERNET INSTITUTIONNEL DE LA COMMUNE

La commune a signé avec le Département une convention, permettant de disposer gratuitement d'une plateforme technique pour l'élaboration du site internet institutionnel de la commune. Celle-ci étant devenu obsolète, le Département a mis en place une nouvelle plateforme technique plus sécurisée et conforme au RGPD. La migration du site internet sur cette nouvelle plateforme nécessite d'être entérinée par un avenant n°1 à la convention.

L'intégralité de ce compte-rendu est affiché en mairie et disponible sur le site de Guermantes
www.guermantes.fr

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



COLLECTE DES ENCOMBRANTS



ETAT-CIVIL

Naissance de :

- Marceau Perreau le 9 mars



N'oubliez pas de vous inscrire à la newsletter sur

www.guermantes.fr

MISSION LOCALE DES BOUCLES DE LA MARNE



La mission locale de Boucles de la Marne à Lagny sur Marne a pour mission de faciliter l'insertion des jeunes de moins de 25 ans en leur proposant des formations adaptées, une écoute active et des aides adaptées. Elle intervient dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs et culture.



☎ 01.60.07.34.97

DÉCLARATION D'IMPÔTS 2021



La date limite pour faire sa déclaration d'impôts en ligne pour le département de Seine et Marne est le 8 juin 2021 (ou le 20 mai 2021 pour la version papier).



www.impots.gouv.fr